

Montpellier, le 31 juillet 2020

LE DÉPARTEMENT CONCILIE EMPLOI SAISONNIER ET RSA

Le Département conduit une expérimentation innovante qui vise à permettre d'associer le Revenu de Solidarité Active à taux plein et un revenu d'activité saisonnière.

Ce dispositif concerne **les emplois saisonniers viticoles** (aides aux vendanges et aux cavistes) sur la période **du 1^{er} août au 31 octobre 2020***.

Le Département répond ainsi à un double objectif majeur :

- **faciliter le retour à l'emploi** des allocataires du RSA ;
- **favoriser l'emploi local en soutenant les viticulteurs** par le recrutement de personnels saisonniers.

Le Département, chef de file des solidarités, conduit ainsi des actions nouvelles visant à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.



Démarche

- Les bénéficiaires du RSA ont un droit ouvert et reprennent une activité saisonnière viticole de vendange avec un contrat de travail saisonnier. Ils adressent leurs bulletins de salaires aux services du Département par mail à l'adresse suivante **rsa-saisonniers-viti@herault.fr**
Pour tout complément d'information : 06.48.72.52.76 de 9h-12h et 14h-17h
- Les bénéficiaires déclarent l'ensemble des ressources et des changements d'activités lors de la déclaration trimestrielle des ressources, sans impact sur le montant du RSA.

(*Sont exclues les activités agricoles et les activités temporaires proposées par des agences d'intérim).



« Notre référentiel social aide à remettre les gens en selle, à régler leurs difficultés, à leur permettre d'accéder à un accompagnement, avec une progression dans le parcours vers l'emploi durable. Nos actions sont majoritairement dirigées vers l'insertion par l'emploi. Nous soutenons également les viticulteurs, acteurs majeurs de l'économie héraultaise. Ils façonnent l'Hérault et participent à sa notoriété. Il est primordial d'être à leurs côtés et d'anticiper l'avenir en facilitant le recours à l'emploi saisonnier local. »

Claudine Vassas-Mejri, Vice-présidente déléguée aux politiques d'insertion et à l'économie solidaire

À savoir

Le territoire héraultais compte un espace viticole de 83 400 ha, soit près de 45% de l'espace agricole consacrés à la viticulture.

Guide de l'insertion et du RSA à télécharger [ici](#)



Service presse Département Hérault

Maëva Emsellem - Rodrigues 04 67 67 67 23 - 06 85 38 42 71

Florence Baldit - 04 67 67 49 04 - 06 46 12 70 09

Mathilde Jean - 04 67 67 69 44 - 06 85 71 78 12

Julien Peine - 04 67 67 67 64 - 06 08 77 74 14

actu@herault.fr



@departementdelherault



@heraultinfos